

# Kecueil alloz hebdomadaire 22 octobre 2020 pages 2001 à 2056

CHRONIQUE / Droit bancaire Les placements atypiques et la vigilance du banquier > Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon 2018

#### ÉDITORIAL

196e année

n° 36 / 7881e

2001 Tanguy, c'est fini, De l'amour parasite à l'autonomie infantile, Franck Laffaille

#### **ACTUALITÉS**

- 2004 Crédit immobilier (domiciliation des revenus) : validité de la loi française
- 2007 Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité) : discipline de la procédure
- Filiation (recherche de paternité) : atteinte au respect de la vie privée en cas de refus 2009
- 2009 Cryptologie (convention secrète de déchiffrement) : déverrouillage d'un téléphone portable
- Prescription (action publique): application dans le temps de la réforme de 2017

#### POINT DE VUE

2016 Le départ des alliés, Xavier Labbée

#### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2025 Chronique : Réforme du droit de la responsabilité civile, préjudices réparables et office du juge,
  - Le cas du préjudice médiat de privation d'assistance, Kouroch Bellis
- Panorama : Sociétés et groupements, Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau 2033
- 2043 Notes : Quelle autorité pour contrôler le respect du RGPD par Google ?,
  - note sous CE 19 juin 2020, Fabienne Jault-Seseke
- 2046 Appel civil: une main de fer dans un gant de velours,
  - note sous Civ. 2e, 17 sept. 2020, Maxime Barba
- 2051 La confiscation d'un bien commun en réponse à l'infraction commise par l'un des époux, note sous Crim. 9 sept. 2020, Nathan Allix

#### **ENTRETIEN**

2056 Joana Falxa – La reconnaissance de l'absence de recours contre les conditions de détention contraires à la dignité humaine par le Conseil constitutionnel



# Recueil

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, RENAUD LEFEBVRE

#### CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

#### DIRECTRICE SCIENTIFIOUE

PASCALE DEUMIER

#### RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1<sup>re</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

#### ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0140922085 Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger: 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2020

#### **Éditions Dalloz**

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

# **SOMMAIRE**





2004

#### **DROIT DES AFFAIRES**

#### Consommation

Contrat à distance (droit de rétractation) : paiement des prestations fournies,

CJUE 8 oct. 2020

Crédit immobilier (domiciliation des revenus) : validité de la loi française,

CJUE 15 oct. 2020

Crédit à la consommation (défaut de mise en demeure) : portée d'une injonction de payer, TJ Nice, 23 sept. 2020

#### Entreprise en difficulté

Créance postérieure (privilégiée) : créance d'honoraires d'avocat, Com. 7 oct. 2020 Arrêt des poursuites individuelles : action en nullité d'un contrat de vente, Com. 7 oct. 2020

Arrêt des procédures d'exécution : portée d'une fusion-absorption, Com. 7 oct. 2020 Liquidation judiciaire (bail d'habitation) : congé pour vente avant cession de gré à gré, Com. 7 oct. 2020 Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité) : discipline de la procédure, Com. 7 oct. 2020 Sauvegarde (administrateur) : portée de la

mission de surveillance, Com. 7 oct. 2020

2008

#### **DROIT CIVIL**

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'agent sportif (forme) : portée de l'absence de signature électronique, Civ. 1re, 7 oct. 2020

Responsabilité médicale (ONIAM): préjudices économiques consécutifs au décès, Civ. 1re, 7 oct. 2020

#### Famille-Personne-Succession

Filiation (recherche de paternité) : atteinte au respect de la vie privée en cas de refus, Civ. 1re, 14 oct. 2020

#### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Cryptologie (convention secrète de déchiffrement) : déverrouillage d'un téléphone portable, Crim. 13 oct. 2020 Secret professionnel (action civile): irrecevabilité de la constitution du médecin, Crim. 13 oct. 2020

#### Procédure pénale

Prescription (action publique): application dans le temps de la réforme de 2017, Crim. 13 oct. 2020

Action publique (procédure pénale) : constatation du caractère illégal

des actes accomplis, Crim. 13 oct. 2020

Enquête européenne (délai de transfèrement) : épidémie de Covid-19,

Crim. 13 oct. 2020

Détention provisoire (appel immédiat) : computation du délai,

Crim. 14 oct. 2020

Détention provisoire (état d'urgence sanitaire) : recevabilité de l'appel,

Crim. 13 oct. 2020

Détention provisoire (mise en liberté) : non-respect du délai d'examen

de la demande,

Crim. 13 oct. 2020

Détention provisoire (mandat d'amener) : mesure visant un mineur,

Crim. 14 oct. 2020

Détention provisoire (placement) : contrôle de la chambre de l'instruction,

Crim. 14 oct. 2020

2014

#### **DROIT DU TRAVAIL** ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable) : manquement à l'obligation légale de sécurité, Civ. 2e, 8 oct. 2020

2015

#### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Expertise (contradictoire): rapport opposé à une partie non appelée ou représentée, Civ. 1re, 9 sept. 2020





## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

#### **CHRONIQUES**

2018 Les placements atypiques et la vigilance du banquier par Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon

2025 Réforme du droit de la responsabilité civile, préjudices réparables et office du juge.

Le cas du préjudice médiat de privation d'assistance par Kouroch Bellis

# PANORAMA

2033 Sociétés et groupements septembre 2019 – août 2020 par Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

#### NOTES

2051

2043 Quelle autorité pour contrôler le respect du RGPD par Google ?, note sous CE 19 juin 2020 par Fabienne Jault-Seseke

2046 Appel civil: une main de fer dans un gant de velours, note sous Civ. 2º, 17 sept. 2020 par Maxime Barba

La confiscation d'un bien commun en réponse à l'infraction commise par l'un des époux, note sous Crim. 9 sept. 2020 par Nathan Allix

1

### ENTRETIEN

2056

Joana Falxa – La reconnaissance de l'absence de recours contre les conditions de détention contraires à la dignité humaine par le Conseil constitutionnel

#### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont,

conformément au contrat d'édition qui sera signé

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
   9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr